

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013  
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,  
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,  
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie  
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-  
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-  
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,  
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-  
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,  
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,  
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,  
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,  
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice  
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35  
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude  
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40  
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter de 10h45  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte  
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel  
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10  
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45  
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00  
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine  
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15  
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Gestion des Aires de Grands Passages**  
 **Financement de la mission de coordination départementale**  
 **des grands passages estivaux des Gens du Voyage**  
 **Année 2013**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**1) Contexte :**

Par délibération n°2012-319 du 25 mai 2012 a été acté le principe d'une participation communautaire au financement de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage pilotée par l'Etat, au titre de sa compétence « Aménagement et gestion des aires de grands passages » (transfert par arrêté préfectoral du 30 mars 2012)

**2) Objectifs**

Le présent rapport vise à :

- autoriser le président à signer la convention de groupement des financeurs de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage au titre des années 2013 à 2015,
- autoriser la dépense de 12 000 euros correspondant à la participation financière de la CUB pour l'année 2013.

**3) Présentation de la mission de coordination départementale des grands passages**

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé en 2011, entérine la mise en place d'une coordination départementale des dispositifs d'aires d'accueil, aires de grands passages et de grands rassemblements.

En ce qui concerne la coordination des grands rassemblements, l'Etat dont c'est la responsabilité, en assure le financement.

L'accueil des grands groupes relevant de la compétence des EPCI, il leur appartient de participer au financement de la mission de coordination au titre des aires de grands passages.

La mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage vise à gérer et à planifier les accueils des groupes à l'échelle de la Gironde pour en assurer le bon déroulement. Cette prestation comprend trois grandes phases :

- Phase 1 : Etablissement du planning prévisionnel des grands passages et des protocoles d'intervention avant le début de la saison estivale.

- Phase 2 : Coordination des groupes de caravanes et des grands passages durant la saison du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre.
- Phase 3 :
  - Établissement d'un bilan global détaillé, quantitatif et qualitatif de l'activité de coordination et de médiation des grands groupes estivaux.
  - Préconisations pour améliorer le dispositif l'année suivante.

En 2010 et 2011, l'Etat a expérimenté un dispositif de coordination en confiant cette mission à l'OPH Aquitanis. L'ensemble des partenaires ayant jugé l'expérience satisfaisante, l'État a relancé un appel d'offres pour la saison 2012. La réunion de bilan du 26 octobre 2012 en Préfecture a été l'occasion de valider la poursuite de cette mission sur les mêmes bases : même groupe de financeurs et participation financière identique à celle de 2012. Un appel d'offres sur 3 ans a été lancé par les services de l'Etat, soit sur la période 2013/2015.

#### 4) Plan et modalités de financement

Lors du comité de pilotage du 14 février 2012 il a été acté que l'État assurerait la maîtrise d'ouvrage de la mission de coordination et participerait également au financement à hauteur de 5 000 euros sur un montant total de 30 000 euros. Le coût restant sera réparti entre les financeurs concernés (Conseil général et EPCI du département). Les participations financières sont calculées sur la base d'un ratio population.

En 2012, la part de la CUB avait été estimée à 15 000 euros. Cependant, le coût final ayant été moindre, la CUB a finalement réglé 12 000 euros.

En 2013, la part communautaire sera d'un montant identique à 2012 soit 12 000 euros. Pour 2014 et 2015, il est prévu de reconduire ce montant, sous réserve d'actualisation des tarifs prévue dans la convention de groupement (article 3 de la convention).

#### REPARTITION DU FINANCEMENT DE LA MISSION DE COORDINATION TITRE DE L'ANNEE 2013

<b>Financement de la mission de coordination</b>	
	<b>Montant annuel en euros</b>
CONSEIL GENERAL	5 000
COBAN	1 680
COBAS	1 680
CC LA MEDULLIENE	480
CC CŒUR MEDOC	480
CA LIBOURNAIS	1 760
CC SUD LIBOURNAIS	480
CUB	12 000
CC REOLAIS	480
CC BAZADAIS	480
SYNDICAT GDV LANGON	480
ÉTAT	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>

L'État en tant que coordinateur assure le lancement du marché, sa notification et son suivi.

Concernant les facturations, elles seront réglées par chacun des financeurs directement au prestataire pour la part qui leur revient.

Ces modalités sont exposées dans la convention de groupement de tous les financeurs (EPCI de la Gironde, État et Conseil général), annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

**VU** la loi n°2003- 239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure,

**VU** le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage du 27 mars 2003, révisé et approuvé le 24 octobre 2011,

**VU** la délibération communautaire n° 2011/434 du 24 juin 2011 relative à l'aménagement et la gestion de l'aire de grand passage de Tourville,

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 validant le transfert de la compétence « Aménagement et gestion des aires de grand passage » à la Communauté Urbaine,

**VU** la délibération communautaire n°2012-319 du 25 mai 2012 relative au financement de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la CUB doit participer à la coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage pilotée par l'État, au titre de sa nouvelle compétence « Aménagement et gestion des aires de grands passages »

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement des financeurs de la mission de coordination des grands passages estivaux des gens du voyage au titre des années 2013 à 2015

**Article 2 :** d'autoriser la dépense de 12000 euros correspondant à la participation financière de la CUB pour l'année 2013

**Article 3 :** d'imputer la dépense de 12 000 euros correspondant à la participation financière de la CUB pour l'année 2013 sur le chapitre 011 - compte 6288-fonction 5240 - CRB UE00

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 JUIN 2013**

**PUBLIÉ LE : 20 JUIN 2013**

Mme. VÉRONIQUE FAYET